

(N° 95.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur James Woodt, chef d'atelier du chemin de fer de l'État à Ans-lez-Liége.

(Voir le N° 250, session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Woodt, né à Brest, comté de Lancastre (Angleterre), le 26 mars 1815, s'est adressé à la Chambre des Représentants le 19 novembre 1845, à l'effet d'obtenir la naturalisation ordinaire, formalité indispensable par le vœu de la Loi, pour continuer à exercer ses fonctions de chef d'atelier ci-dessus énoncées, fonctions qu'il exerce à l'Administration des chemins de fer de l'État depuis le mois de septembre 1845.

Le pétitionnaire prouve par les attestations de ses chefs, qu'ils le reconnaissent pour un excellent employé et que sa conduite est digne d'éloges.

Les Autorités consultées appuient sa demande, et la Chambre des Représentants l'a prise en considération, à la majorité de 58 suffrages contre 14.

Le Vicomte DE ROUVEROY, Rapporteur.